

- 1.<sup>o</sup> L'opinion des Maîtres-ouvriers et ouvriers compa-  
gnons est, que les Livrets ouvrent un crédit à l'ex-  
écution d'œuvre sur laquelle on hypothèque les  
cousens, il n'y a que les chercheurs de Dupas qui  
~~peuvent~~ puissent déléguer cette loi, ils constituant une  
fraction si minime qu'elle ne mérite pas d'être  
interrogée.
- 2.<sup>o</sup> Les prudhommes sont aussi aptes que nos anciens  
maîtres-gardes à la délivrance de ce même  
Livret puisqu'il n'y a que le nom de chargé  
et des attributions semblables. En rendant les  
Livrets d'ouvriers aux prudhommes ces derniers  
seraient subis en examen pour connaître ceux qui  
seraient dignes d'en être porteurs. La préférence d'un  
renvoi formerait de bons élèves.
- 3.<sup>o</sup> Les conventions ainsi inscrites constateront le  
consentement mutuel ni plus ni moins qu'un contrat  
sous seing-privé.
- 4.<sup>o</sup> ou, à défaut, ou si le contrat doit être donné à  
l'évance et réciproquement sans cause légitime  
qui ne cesse le contraire, dans ce cas, les prudhommes  
sont appelés à statuer.
- 5.<sup>o</sup> Les lois aux prudhommes le soin de statuer sur la  
durée de ce délai qui doit varier suivant les professions.
- 6.<sup>o</sup> Chaque conseil de prudhommes peut comme  
pour les questions 5.<sup>o</sup> être investi du droit de statuer  
sur la durée réciproque; plus, sur les qualités pour  
être maître et apprenti. qualités morales et  
intellectuelles.



70  
X

tous les apprentis ne sont pas bien traités moralement  
et physiquement. Est pourquoy dans votre C.<sup>o</sup> l'épouse  
nous avons exprimé le vœu de ne permettre l'enseigne-  
-ment industriel qu'à des conditions de moralité et de  
capacité de la part des maîtres.

80. Le contenu de nos C. et 7.<sup>o</sup> l'épouse s'applique  
à la 8<sup>e</sup> question.

90. Beaucoup d'apprentis se conduisent bien c'est la grande  
majorité, mais un trop grand nombre sont dominés  
par un esprit de dévotion qui rend leur position d'apprentis  
insupportable. qu'on exige des maîtres qu'ils soient  
chargés de faire observer à leur égard les devoirs de  
leur culte c'est le meilleur moyen de préserver  
ces jeunes gens <sup>gens</sup> de l'hérédité de l'atavisme qui  
est la source d'autres défauts.

10. Le point où nous nous proposons le soin de restreindre  
cette durée s'il y a lieu. La ligne de démarcation  
qui sépare l'imitation permise se trouve tellement  
qu'on ne saurait en assigner une précise.

11. Lyon ne connaît pas ces usages, et si  
St. Etienne, Marseille, etc. répondent.

12. Chaque intérêt prêchera pour son intérêt.  
Lyon désigne les soier les lainier et coton.

13. Le meilleur moyen de moraliser et instruire  
serait de forte impôt sur les théâtres et les  
estaminets, cette augmentation serait destinée  
à payer des professeurs d'arts et métiers et  
avant tout des professeurs de morale industrielle,  
qui ne seraient que <sup>rien de moins</sup> levangile déguisé pour les  
pauvres esprits forts qui croient se donner un air savant  
par des vaines spéculations contre le culte de leur père.





14. | Cette durée varie suivant les forces et les besoins des  
artisans Léta de 5. à 8. 9 du soir L'hiver de 7. à 11. ou moins.  
| étoffe de soie quant au salaire des ouvriers gagnent  
| de 1. f. à 6. f. de bénéfice net du maître est  
| inappréciable vu la minutie des frais nombreux  
| de son atelier il ne pourrait faire un centime gain  
| vendant ses ustensiles qu'il échange ou accumule
15. X | Les ateliers de fabrication d'étoffes n'ont rien de  
| travail soigné sauf les maisons neuves ou beaucoup  
| contractent des maladies souvent incurables, c'est  
| une inspection qui appartiendrait aux médecins et  
| aux architectes qui rédigeraient des règlements  
| sanctionnés par l'autorité communale.
16. " | Dans notre ville comme ailleurs, les voies de  
| communication par chemin de fer et diminution  
| de l'impôt indirect, pour compensation financière  
| on chargerait les objets de luxe, vin fins,  
| ~~objets de luxe~~ volailles gibier portants d'antimoine  
| d'estaminets, Jeux, etc
- 17 | une seule profession dans chaque conseil de  
| prud'homme en président pris à tour de rôle  
| par les juges de paix. Ce président légiste servirait  
| de guide pour les questions de droit, qui les  
| prud'homme décideraient qu'en l'état sur les faits.  
| consacrer le droit de se faire assister d'un  
| défenseur pris dans la profession de la partie. ici il  
| faudrait un mémoire et non une simple note.

15  
L'acte de l'Assemblée nationale est le résultat  
de la volonté générale et de la confiance  
de tous les Français. Elle a pour objet  
de rétablir la liberté, l'égalité, la fraternité  
et de garantir à tous les citoyens  
le droit de participer à la formation  
de la loi. Elle a pour but de  
établir une constitution qui  
soit la base de la République  
et qui assure à tous les Français  
le droit de voter librement et  
sans contrainte.

16  
L'Assemblée nationale a pour mission  
de veiller à l'exécution de la loi  
et de garantir à tous les citoyens  
le droit de participer à la formation  
de la loi. Elle a pour but de  
établir une constitution qui  
soit la base de la République  
et qui assure à tous les Français  
le droit de voter librement et  
sans contrainte.